



En CDI je suis déclarée inapte, j'aimerais commencer un CDD ailleurs

Par **SalimaK**, le **05/05/2021** à **14:36**

Bonjour, j'ai été déclaré inapte par le médecin du travail le 23 Avril 2020, ma DRH ma fait comprendre qu'une place en reclassement n'était vraiment pas certaine (je n'ai pas non plus l'envie de continuer avec cette entreprise) elle m'explique qu'avec les délais de traitement... je serais sûrement licenciée au début de la quinzaine du mois de juillet (avec maintien du salaire à partir du 23 Mai). J'ai eu une proposition de CDD dans un poste qui me conviendrait et qui commencerait le 21 Mai. J'aimerais savoir si j'ai le droit ou non de signé un CDD ailleurs en attendant mon licenciement pour inaptitude ? Merci par avance

Par **P.M.**, le **05/05/2021** à **15:00**

Bonjour,

Normalement, vous ne pouvez être embauchée par un autre employeur que si vous êtes libre de tout engagement et ce n'est pas le cas tant que le CDI n'est pas rompu...

Mais je ne comprends pas pourquoi la DRH s'accorde un tel délai m[^]me en maintenant le salaire...